

Dernière modification le 15/12/2016 par DAT/AES¹.

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour Mali : les secteurs sociaux (éducation de base, formation professionnelle, santé), les infrastructures (l'eau potable et l'assainissement urbain, l'énergie) et l'agriculture et le développement territorial. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

CONTEXTE

Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

Santé

L'accès aux soins prénatals et maternels est un défi majeur pour la santé publique au Mali. En 2015, seulement 57% des naissances étaient assistées par du personnel de santé qualifié et 26% des femmes n'ont pas reçu d'attention médicale pendant leur grossesse (GGGR 2015). Le taux d'accouchements assistés est très inégal en fonction des régions : il atteint 95% à Bamako alors qu'il reste inférieur à 30% dans la région de Mopti en 2013²

Si le taux de mortalité maternelle a chuté de près de 41,9% au cours de 25 dernières années, passant de 1010 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 587 en 2015 (Banque Mondiale 2015), il reste élevé et éloigné de la cible fixée dans l'OMD 5A³.

- **Le taux de fertilité est parmi les plus élevés au monde** : 6,8 enfants par femme en moyenne (GGGR 2015). Des écarts sont observés entre le milieu urbain et rural et le niveau d'éducation. Selon l'Enquête démographique et de santé de 2013, les femmes du milieu urbain ont un niveau de fécondité plus faible que celles du milieu rural (5,0 enfants contre 6,5 enfants par femme). Et celles qui n'ont aucun niveau d'instruction ont, en moyenne, 2,5 enfants de plus que celles qui ont un niveau secondaire ou plus.

le taux d'adolescentes de 15-19 ans enceintes ou déjà mères est de 172 naissances pour 1000 femmes (GGGR 2015). Près de deux adolescentes sur cinq (39 %) ont déjà commencé leur vie reproductive : en 2013 33 % avaient eu, au moins, un enfant et 6 % étaient enceintes du premier enfant⁴.

Seules 10% de femmes mariées ou en union utilisaient une quelconque méthode contraceptive (GGGR 2015). Il existe une demande exprimée importante en **planification familiale non satisfaite**, qui concerne de 20 à 30% des femmes d'après l'étude « [Comment bénéficier du dividende démographique](#) » publiée par l'AFD en 2011.

- La pratique de l'excision est répandue et concerne la majorité des femmes au Mali. Des écarts sont à noter entre les régions : alors que l'excision est très répandue à Kayes (concernant plus de 97% des femmes), elle est moins pratiquée à Gao et à Kidal (moins de 2% des femmes ont subi cette pratique).

Éducation de base et formation professionnelle

- De façon générale, les taux de scolarisation et d'alphabétisation des adultes au Mali sont faibles et varient en fonction du milieu, des revenus et du genre. D'après le CSCRP 2012-2017, 29,4% des adultes (15 ans et plus) sont alphabétisés, avec des **écarts importants selon le milieu** (urbain : 53,2% et rural : 21,6%), **la classe sociale** (ménages les plus riches : 48,6% et ménages les plus pauvres : 16,3%) et **le genre** (hommes : 41,6% et femmes : 18,8%). Le taux d'alphabétisation très bas des femmes adultes peut-être lié à un taux de scolarisation des filles historiquement plus bas que celui des garçons (d'après les statistiques de la Banque Mondiale, depuis les années 1980, le taux de scolarisation des filles au niveau primaire est inférieur à celui des garçons par 15/20 points).

- Des écarts importants existent également entre le taux de scolarisation des filles et des garçons. Les écarts se creusent avec le niveau d'enseignement : le taux de scolarisation au niveau primaire des filles était de 63% et celui de garçon 73%. La scolarisation aux niveaux secondaire et supérieur est faible, d'autant plus pour les femmes avec des pourcentages de 32% dans le secondaire et 4% dans le supérieur contre 39% et 10% respectivement pour les hommes (GGGR 2015). Ces écarts varient en fonction des zones géographiques : ils sont moins importants à Bamako (égalité au niveau primaire) que dans d'autres régions telles que Kayes et Kidal. Plusieurs raisons peuvent contribuer à expliquer les écarts entre filles et

¹ Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification.

² Institut National de la Statistique (INSTAT), [Enquête Démographique et de Santé \(EDSM V\) 2012-2013](#), 2014

³ Objectif du Millénaire pour le développement appelant à une réduction de trois-quarts, entre 1990 et 2015, du rapport de mortalité maternelle.

⁴ Ibid.

garçons, notamment :

- **l'éloignement des écoles**, notamment celles du second cycle et la réticence d'envoyer les filles loin de la famille pour ses études

- **les mariages et grossesses précoces** qui amènent les filles à abandonner tôt l'école: selon EDSM-IV près de 36% des jeunes filles de moins de 20 ans ont commencé leur vie féconde

- **le coût d'opportunité de l'éducation pour les filles** vis-à-vis du mariage

- La participation des femmes au marché du travail est de 52% par rapport à 82% pour les hommes (pour la population âgée de 15 à 64 ans). Autrement dit, les femmes ne représentent que 38.5% de la force de travail rémunérée au Mali (GGGR 2015). Ces chiffres ne traduisent pas le travail non-rémunéré, notamment dans le secteur agricole. Il existe également une **division sexuelle du travail** : les femmes sont majoritairement actives dans les secteurs informel et/ou présentant peu de sécurité et stabilité de l'emploi : 95% des femmes actives sont concentrées dans l'agriculture, l'élevage et la pêche, le commerce, les activités de transformation, d'hôtellerie/restauration et les activités domestiques (BAfD, 2011).

Agriculture et développement territorial (en accompagnement de la décentralisation)

- Le secteur agricole est le secteur premier d'activité des femmes, qui sont présentes tout au long de la chaîne agricole (BAfD, 2011), cependant des inégalités au détriment de celles-ci persistent :

- **un accès limité à la terre**: moins de 20% des responsables de parcelles agricoles sont des femmes (Recensement agricole, 2007). Par ailleurs, il existe une corrélation entre la taille de l'exploitation et le nombre de femmes propriétaires : 54% des femmes exploitantes ont moins de 1ha et seules 6% des femmes exploitantes ont plus de 5ha (Recensement Général de l'Agriculture ; 2004). Ces chiffres varient également en fonction de la zone géographique : le plus grand nombre de femmes propriétaires se trouve dans la région de Kayes (30%)⁵ alors que dans les régions de Gao et Ségou moins de 5% des responsables de terres sont des femmes.

- **un accès inégal aux ressources productives**: alors que près de 90% des hommes ruraux possèdent des animaux de traits, des charrues et des petits équipements, moins de 10% des femmes possèdent des animaux de trait et des charrues et moins de 20% des femmes disposent de petits équipements. Les exploitations tenues par des femmes ont également moins accès au crédit et aux formations que les exploitations tenues par des hommes.

- **une division du travail** : les femmes sont plus présentes dans les cultures vivrières et maraîchères destinées en priorité à la subsistance de la famille, alors que les hommes sont plus actifs dans les cultures de rentes.

Eau potable

- Le taux national d'accès à l'eau potable est de 73.1% en 2009, avec une moyenne supérieure en milieu urbain et semi-urbain (77.4%) qu'en milieu rural (71.4%). Si le nombre de points d'eau augmente depuis 2008, il existe un nombre élevé de pompes en panne et de points d'eau non fonctionnels. Les femmes traditionnellement chargées de la corvée d'eau sont premièrement concernées par ces infrastructures mais restent peu impliquées dans les processus de décision concernant l'implantation, la gestion et la maintenance des points d'eau. (Politique Nationale Genre, Mali)

Législation

- Ratification de la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** en 1985, du Protocole CEDEF⁶ en 2000, et du Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples⁷ en 2005.

- La **Constitution** de 1992 garantit des droits égaux aux femmes et aux hommes (art. 2) et proclame dans son préambule la défense des droits de la femme et de l'enfant.

- Un nouveau **Code des Personnes et de la Famille**, censé être moins discriminatoire à l'égard des femmes (mais révisé suite à des pressions de groupes religieux), est adopté en décembre 2011. Si la répudiation est interdite (art. 317), le mari sous le régime de la polygamie est astreint à une obligation d'équité entre ses épouses (art. 320) et les époux sous tous les régimes ont le pouvoir de se représenter mutuellement pour les besoins du ménage (art. 320), les inégalités persistent :

- art. 316 : « la femme doit obéissance à son mari, et le mari, protection à sa femme »
- art. 319 : le mari continue d'être considéré le chef de famille: il lui revient de choisir le lieu de résidence et la femme est tenue d'habiter avec lui.

⁵ Le taux élevé d'exploitations gérées par des femmes est lié à la forte migration des hommes dans cette région.

⁶ Protocole facultatif prévoyant que « des communications peuvent être présentées par des particuliers (...) qui affirment être victimes d'une violation par cet Etat Partie d'un des droits énoncés dans la Convention (CEDEF) ».

⁷ Connu comme le « Protocole de Maputo », le texte est adopté en juillet 2003 et symbolise l'engagement des Etats africains à mettre un terme aux discriminations et violences faites aux femmes.

- Le droit de propriété est garanti par la Constitution (art. 13) et l'article 396 du Code des Personnes et de la Famille dispose que « chaque époux conserve l'administration, la jouissance et la libre disposition de ses biens, en l'absence de stipulation expresse contraire » (note : le régime de la séparation des biens est le régime marital légal par défaut). Si le droit positif fixe des conditions d'accès égales pour l'homme et la femme à la propriété, dans la pratique le droit coutumier, qui reste discriminatoire à l'égard des femmes, prévaut.
- L'article 89 de loi d'orientation agricole (2006) prévoit que « un accès équitable aux ressources foncières agricoles est assuré aux différentes catégories d'exploitants agricoles et promoteurs d'exploitations agricoles. À cet égard, tout groupe de population déclaré vulnérable par l'État, bénéficie de mesures de discrimination positive dans l'attribution des parcelles au niveau des zones aménagées sur fonds publics. »
- L'article 773 du Code des Personnes et de la Famille dispose que « les enfants ou leurs descendants succèdent à leurs père et mère ou autres ascendants sans distinction de sexe ». Cependant, le Code des Personnes et de la Famille fixe aussi que l'héritage est « dévolu selon les règles du droit religieux, coutumier ou selon les dispositions du présent livre » (art. 751). Dans la pratique, pour les groupes ethniques musulmans (majoritaires) la part successorale de la femme est inférieure à celle de l'homme.
- L'article 189 du code du travail dispose que des décrets fixeront la nature des travaux qui sont interdits aux femmes, ainsi que les « conditions de travail des femmes et des femmes enceintes ».

Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

Il existe un Ministère dédié à la promotion des droits des femmes depuis 1997, cependant la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de l'égalité de genre, reste cependant limité par un manque d'opérationnalisation (BAfD, 2011). La crise malienne a également contribué à retarder la mise en œuvre de la Politique National Genre du Mali, cependant les questions liées au genre restent présentes sur la scène politique, comme en témoigne le Plan Pour la Relance Durable du Mali 2013-2014 (ci-dessous) ou le lancement de la [ligne verte dédiée aux victimes des violences sexuelles](#) en mars 2014 (qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre du Mali lancée en 2011).

Documents stratégiques sur le genre et document sectoriels incluant le genre (post-2013) :

- **Plan Pour la Relance Durable du Mali 2013-2014** : programme présentant 12 secteurs prioritaires à soutenir en 2013-2014. Le 11^{ème} secteur est « Promouvoir la place des femmes dans tous les secteurs ».
- **Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) 2014-2023** : la Politique Nationale Genre est citée parmi les politiques nationales prises en compte dans le PDDSS. L'objectif stratégique numéro 1 du plan est la santé des femmes et des enfants.

Documents stratégiques sur le genre (pré-2013) :

- **Politique Nationale Genre du Mali (PNG-Mali)** : rédigée en 2011, la PNG cherche à « corriger les faiblesses qui ont caractérisé les dispositifs institutionnels antérieurs et à lever les contraintes qui ont freiné les avancements escomptés ». Il prévoit la mise en œuvre de plans d'action triennaux (adoptés par le Conseil des ministres), régionaux et communaux, de programmes stratégiques d'institutionnalisation du genre dans 10 secteurs, de programmes spécifiques, d'une planification budgétaire nationale et sectorielle ainsi que de plans d'interventions des OSC.
- **Plan d'action de la Politique Nationale Genre du Mali 2011-2013** : compte 6 impacts, 17 effets et 68 produits, tout en précisant les activités et les rôles des différents départements sectoriels dans l'atteinte des résultats. Mise en place d'un fonds spécial en 2011, pour assurer la mise en œuvre effective de la PNG. Pour l'instant le prochain plan d'action ne semble pas être disponible.
- **Stratégie Nationale de Planification et Budgétisation Sensible au Genre 2011-2013 (PBSG)** : « approche qui vise à améliorer l'égalité entre les sexes par l'intégration de la dimension genre dans le processus budgétaires (planification, programmation, mise en œuvre et suivi-évaluation). Stratégie élaborée par une commission technique composée notamment du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et de ministères sectoriels, de la société civile (Groupe de Suivi Budgétaire) et avec l'appui d'ONU Femmes, du FNUAP et PROJES.

Documents stratégiques sectoriels incluant la promotion de l'égalité de genre dans leurs actions et objectifs (pré-2013):

- **Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté CSCR 2012 – 2017** : le domaine 16 est dédié à la « promotion du statut socioéconomique de la femme pour réduire les inégalités de genre et les violences faites aux femmes et aux filles ».
- **Plusieurs documents sectoriels liés aux inégalités femmes hommes ont été préparés avant 2013, notamment : la**

Politique d'Égalité entre les Femmes et les Hommes du Ministère de la Justice, le Plan d'Action pour la Lutte contre la Traite des Femmes et des Filles, le Programme National 2011-2013 de Lutte contre les Violences envers les Femmes et les Filles, la Politique Nationale de Lutte contre la Pratique de l'Excision. **Quel mise en œuvre/suivi de ces stratégies ?**

ACTEURS NATIONAUX

Responsabilité institutionnelle sur le genre

- **Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)** : créé en 1997, il est chargé de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. Il a une double mission, à savoir : « (1) Une mission transversale pour assurer ses rôles de coordonnateur, de catalyseur, d'appui-conseil et de suivi de la PNG-Mali ; et (2) Une mission ciblée en coordonnant et/ou réalisant des programmes axés sur les intérêts stratégiques des femmes tels que la lutte contre les violences et les MGF, la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances de décision et l'éducation et la sensibilisation de la population pour l'enracinement des valeurs égalitaires dans les mentalités et les comportements. »
B. P. 2688 - BAMAKO - Tél: (223) 222 66 59 - Fax: (223) 222 75 24
Ministre : Mme Sangaré Oumou Ba
 - **Conseil supérieur de la Politique Nationale Genre** : présidé par le Premier Ministre, c'est un organe d'orientation, de décision et de veille au regard de la PNG. Il est composé de : trois représentants de l'Assemblée nationale, deux représentants du Conseil Economique, Social et Culturel, d'un représentant du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur, de deux représentants du Haut Conseil des Collectivités, du MPFEF restructuré, des dix ministères ciblés (voir ci-dessous) et de cinq représentants de la société civile.
 - **Conseils régionaux de la Politique Nationale Genre** : chaque conseil est présidé par le gouverneur. Ces organes sont chargés d'adopter un programme régional d'action pour la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre et de faire le suivi de sa mise en œuvre, d'identifier et coordonner les acteurs locaux, d'appuyer l'intégration du genre dans les plans régionaux et communaux de développement et de mobiliser les ressources humaines nécessaires.
 - **Secrétariat Permanent de la Politique Nationale Genre** : chargé d'assurer la mise en œuvre effective, coordonnée et partenariale de la PNG. Parmi ses missions, le secrétariat est chargé d'organiser un bilan annuel participatif de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la PNG et de s'assurer la diffusion. (à Vérifier si ce Secrétariat existe encor)
 - **Ministères sectoriels** : des comités d'institutionnalisation du genre sont prévus dans dix ministères sectoriels ciblés par la PNG pour avancer sur des programmes d'institutionnalisation du genre, à savoir : justice, éducation, santé, emploi et formation professionnelle, développement rural, décentralisation, réforme de l'Etat, réforme budgétaire et communication.
- Ministère de l'Economie et des Finances** : allié important pour implantation d'une budgétisation sensible au genre (BSG) dans les finances publiques, au niveau des budgets national, sectoriel et local.

Ministère de la Santé

Tel : 223 2023 4266. Fax : 223 2023 0203. BP : 232

Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

- **Coordination des Associations et ONG féminines (CAFO)** : constituée en mars 1992, elle regroupe aujourd'hui plus de 2222 associations féminines maliennes, et possède plusieurs bureaux à Bamako et décentralisés dans les autres régions. Son objectif est de « favoriser le regroupement des femmes et la coordination de leurs activités pour promouvoir le développement socio-économique, politique, juridique et culturel des Maliennes ». Financement du PNUD et de l'ambassade du Canada.
Bamako Coura Bolibana, Rue 376 – Porte 63 - BP E 194. Bamako
Tel : (223) 223 74 74. Fax(223) 223 74 74 -
- **Collectif des Femmes du Mali (COFEM)** : créée en 1991, c'est l'une des plus anciennes organisations de femmes maliennes, dont l'objectif est de « promouvoir l'épanouissement des populations féminines en assurant leur information civique dans le but de leur participation effective à la vie politique, économique, sociale, culturelle et plus généralement au développement du pays ». Partenaires : Ambassade du Canada, Winrock International, Centre National de Ressources de l'Education non-formelle, Inerwheel, Rotary Club International, Matrix, Courants de Femmes.
Siège : Ouolofobougou-Bolibana. BP E2790 Bamako - Mali
Téléphone : (00 223) 23 13 09. E.mail : cofem@cefib.com -
- **Groupe Pivot Droits et Citoyenneté des Femmes (GP/DCF)** : coalition de huit OSC née du projet « Droits et Citoyenneté

des Femmes en Afrique de l'Ouest : le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Mali ». Sa mission est d'influencer la mise en œuvre de politiques publiques et de développement au Mali.

• **Association des Femmes chefs d'Entreprises (AFCEM) :**

Mme Simpara Assitan Kéita (représentante AFCEM) -

• **Fédération Nationale des Femmes Rurales du Mali (FENAFER):** association apolitique indépendante, laïque et non confessionnelle comprenant 9 associations professionnelles des femmes rurales des régions, 46 associations de femmes rurales des cercles, et 703 associations communales de femmes rurales en perspectives. Ses objectifs globaux sont « augmenter la production agricole, assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté », et ses objectifs spécifiques « former et informer la majorité des femmes rurales, équiper les femmes rurales, lutter contre le Sida et le paludisme, développer des filières de productions, réaliser des points d'eau, protéger l'environnement ». Les interventions FENAFER concernent plus particulièrement les « femmes exerçant des activités rurales dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie et l'artisanat ».

Mme Niakaté Goundo Kamissoko (présidente) -

• **Coordination des femmes entrepreneurs du Mali :** créé en 2004, ce groupement est sous la tutelle du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Sa mission est de renforcer les capacités organisationnelles, techniques, matérielles et financières des organisations de femmes opératrices économiques du Mali.

Siège social : Conseil National du Patronat du Mali

BP 24 45 BAMAKO-MALI Tel : 00223 221 63 11 Fax : 00223 221 90 77

• **Réseau des Femmes Opératrices Economiques du Mali (REFOE) :** branche malienne du réseau Réseau des Femmes Opératrices Economiques de l'UEMOA. La mission de REFOE-Mali est de « renforcer les capacités organisationnelles, techniques, matérielles et financières des organisations de femmes opératrices économiques du Mali », en agissant sur plusieurs secteurs d'activité, à savoir l'entrepreneuriat, le commerce, les femmes rurales et production et l'artisanat et la transformation.

Faladié Sokoura - Cités des Coopérants - Bâtiment R10

Tél.: +(223) 20 29 20 09 / +(223) 76 04 13 55 / +(223) 66 75 00 33

Email : rfoe-mali@resope-uemoa.org

ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

ONG internationales intervenant sur le genre

• **Codéveloppement Mali :** cherche à « mieux faire connaître et diffuser les actions de développement impliquant la diaspora malienne ». Des projets bénéficiant des femmes (ex : aménagement d'un périmètre maraîcher à Doubabougou dont ont bénéficié 80 femmes) et des projets dédiés spécifiquement aux femmes (ex : périmètres maraîchers et renforcement des associations féminines dans 5 villages de la commune de Duguwolowila).

Cellule Technique du Codéveloppement

Adresse : rue 310, porte 294, Quartier du fleuve bamako

Tél : (+223) 20 23 67 55/20 23 11 78. Fax : (+223) 20 23 67 54

Email : codev@codevmali.org

• **Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP – Mali) :** réseau créé en 1996 à Bamako, qui œuvre à la mise en œuvre des plans d'action issus des principales conférences de l'ONU.

Mme Diakité Fatoumata N'Diaye (présidente REFAMP/Mali) -

• **Femmes, Droits et Développement en Afrique (WILDAF/FeDDAF-Mali) :** réseau panafricain regroupant 500 organisations afin de « promouvoir une culture de l'exercice et du respect des droits des femmes en Afrique ». Il couvre dix pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Ghana, Mali, Nigéria, Libéria, Sénégal, Togo et envisage de s'étendre au Niger.

Immeuble SOBATO, entre Torokorobougou et Magnambougou. Avenue OUA (Organisation de l'Unité Africaine), Bamako

Tel(223) 222 91 82/ (223) 227 23 80/ (223) 641 26 72

Emails : Maillarabfatimata@yahoo.fr et wildafmali@yahoo.fr

• **Centre de la Cédéao pour le Développement du Genre (CCDG) :** a organisé une formation à la médiation et à l'exercice de dialogue intercommunautaire destiné à 25 femmes en juin 2014, dans le cadre du projet « Femmes du Mali agissant pour la paix » mené en partenariat avec la Fondation espagnole.

Dr. Fatimata Dia Sow, Commissaire aux affaires sociales et au genre (Cédéao) –

• **Courants de Femmes :** domiciliée à Paris, cette association compte une cinquantaine de membres et plus de 100 associations africaines partenaires, notamment COFEM (voir ci-dessus). Sa mission est de soutenir les associations locales de promotion féminine, y compris au Mali, et en particulier à travers les nouvelles technologies (formations à la

programmation web et conception de site internet).
Alexia Pretari (présidente) : alexia.pretari@ensae.fr
Lucile Rivéra (vice-présidente) : lucilerivera@hotmail.com

- **Care France** : mène des projets en faveur de l'éducation des filles au Mali depuis plusieurs années.

Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

Groupe Thématique Genre et Développement (GT-GED) : anime le dialogue sur l'équité de genre dans l'agenda de développement du Mali entre le gouvernement, la société civile et les partenaires de développement, notamment dans le cadre des Cadres Stratégiques pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR). D'après le Profil Genre Mali élaboré en 2011 par la Banque Africaine de Développement, le GT-GED a eu une influence relative dans les précédents CSCR, ce pourquoi le genre est désormais intégré comme l'un des objectifs stratégiques dans le CSCR 2012-2017.

ONU Femmes Mali : ses principaux domaines d'intervention sont « (i) la participation politique et le leadership transformatif (ii) l'autonomisation économique des femmes et la promotion de l'entrepreneuriat féminin (iii) la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles (iv) la planification et la budgétisation sensible au Genre ».
Rachelle Djangone MIAN (Country Programme Manager) : rachelle.mian@unwomen.org
Zan Fomba (Chargé de Programme Genre Gouvernance/Elections) : zan.fomba@unwomen.org

Banque Mondiale au Mali

B.P. 1864 - Immeuble SOGEFIH, Centre Commercial rue 321 ; Quartier du Fleuve, Bamako, Mali
Moussa Diarra. Email : Mdiarra@worldbank.org

Banque Africaine de Développement

Mme. Hélène N'garnim-Ganga (Représentante Résidente) : H.NGARNIM-GANGA@afdb.org

Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

Eau et assainissement

Banque Mondiale, BEI, AFD, Union Européenne, Projet Kabala : alimentation en eau potable de Bamako. Les femmes et les enfants sont parmi les bénéficiaires du programme dans la mesure où les aménagements permettront de réduire la corvée de l'eau. Il est prévu que des emplois créés par le projet, soient attribués aux femmes et qu'elles participent à la gestion d'environ 30% des bornes fontaines mises en place.

Education

Care France, Education et formation des filles marginalisées (phase 2). Partenaires locaux : Institut d'Education Populaire, Association pour la Promotion des Aides Familiales et de l'Enfance (APAF-MUSO DAMBE), GAAS-Mali, La Fondation Stromme (à travers l'ONG ODES Mali). Projet financé par la Société Générale Corporate Investment Banking (SG-CIB).

Développement rural

Banque Africaine de Développement, Projet d'appui au développement des productions animales en zone de Kayes sud (en cours). Il est prévu que les femmes bénéficient d'appuis spécifiques pour développer l'embouche ovine qui devrait permettre de générer un bénéfice important.
DJIRO Abdoulaye. Email : a.djiro@bafd.org

Banque Africaine de Développement, Programme développement irrigation dans le bassin du Bani et à Selingue phase I (en cours). Dans la composante « renforcement des capacités et appui aux initiatives locales », les femmes apparaissent comme un groupe cible à appuyer, notamment en ce qui concerne les projets de développement local et le renforcement de capacités techniques et de gestion.
DIOUM Macky Amadou. Email : m.dioum@bafd.org

Autres

Projet de renforcement des Capacités des Organisations Féminines au Mali (RECOFEM) : La phase I (2005-2009) eu pour objectif de professionnaliser l'expression des organisations faitières féminines en vue de favoriser leurs échanges avec le Gouvernement et améliorer la capacité du MPFEF. La Phase II a pour but de renforcer les capacités institutionnelles du projet afin d'appuyer une meilleure conduite de la politique nationale sur le genre et les efforts de développement au Mali.

ACDI (Canada), Projet d'égalité entre les sexes : Appui à l'élaboration de la PNG (2007-2011). En partenariat avec le MPFEF, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, le Ministère de la Justice et la Coordination des

Associations et organisations non-gouvernementales féminines (CAFO).

Cédéao/Fondation espagnole, Femmes du Mali agissant pour la paix. Parmi les activités menées par le projet : renforcement des capacités des femmes maliennes en termes de capacités de médiation afin de capitaliser sur les opportunités qui leur sont offertes dans le cadre du processus de dialogue national.

Travaux de production de connaissance des ONG et bailleurs basés au Mali

ACDI (Canada), « Quand l'Etat et la Société civile se donnent la main : Le succès de l'adoption de la Politique Nationale Genre au Mali », 2011. Document disponible [ici](#).

FAO/Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural (Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement du Mali), « Dimension genre du secteur agricole au Mali », 2011. Document disponible [ici](#).